

La réunion a débuté à 20h30 sous la présidence du Maire, M Peinado Thierry

Présents : M Dumoulin Christian 1er adjoint, M Guerin Patrick 2ème adjoint, Mme Fernandez Julienne, Mme Malherbe Françoise, Mme McLellan Katharina

Absent excusé : M Fernandez Vincent

Ordre du jour:

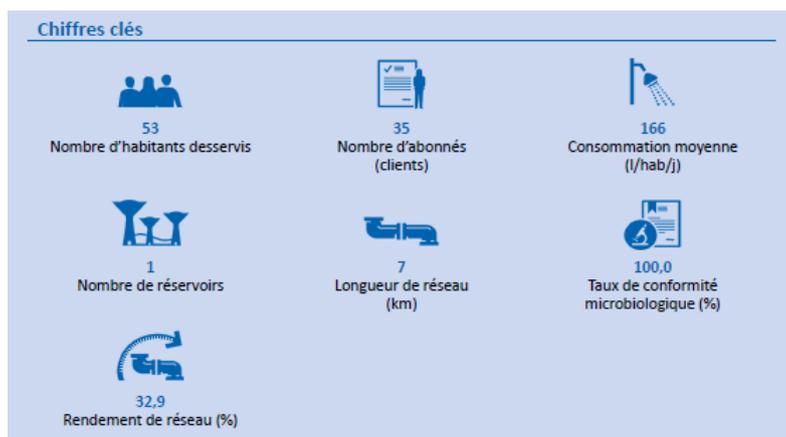
- Rapport sur le service public de l'eau potable
- Protection des données informatiques
- Fréquence des réunions du Conseil Municipal
- Problème de stationnement dans le village
- Publication des comptes rendus du Conseil Municipal
- Questions diverses

M Dumoulin Christian a été désigné secrétaire de séance

1) Rapport sur le service public de l'eau potable

Le contrat d'affermage avec Veolia court jusqu'à fin 2022 suite à la signature d'un avenant en octobre 2021. Nous avons fait une demande d'adhésion au syndicat constitué autour des communes de Limoux, Céprie, Magrie..., la procédure est en cours.

Thierry relancera le syndicat à la rentrée



Nous constatons une forte augmentation du Prix du service de l'eau au m3 et de l'abonnement.

Thierry va contacter M Leroux (Véolia)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE à l'unanimité de reporter la validation de ce rapport

2) Protection des données informatiques

Il nous est demandé de signer le renouvellement de la convention avec le syndicat AGEDI concernant la réglementation européenne « RGPD ». Le coût annuel est de 50€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer ce renouvellement de convention

3) Fréquence des réunions du Conseil Municipal et Publication des comptes rendus du Conseil Municipal

A compter du 1^{er} juillet 2022, de nouvelles modalités entre en vigueur concernant notamment

- le contenu et la dématérialisation de la publication du procès-verbal des séances de CM.
- le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaire(s) de séance, est arrêté au commencement de la séance suivante et signé par le maire et le ou les secrétaire(s) de séance.

Nous publions déjà nos PV sur le site de la commune, nous rajouterons donc à l'ordre du jour de chaque séance la validation du PV du conseil précédent. Le Maire propose de faire des CM à fréquence régulière. Le 1^{er} lundi du mois à 20h30. Nous ne prévoyons toutefois pas de conseils en juillet et en août. Le prochain conseil aura donc lieu le lundi 5 septembre 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

APPROUVE à l'unanimité cette proposition.

Contrairement à ce qui a été dit en séance, la publication n'est pas conditionnée par la validation. Elle doit être effectuée dans les huit jours suivant la séance du conseil municipal.

4) Problème de stationnement dans le village

Cela devient de plus en plus difficile. Nous avons évoqué plusieurs solutions. Thierry propose de contacter le géomètre qui s'occupe de l'aménagement foncier.

5) Questions diverses

- lettre rédigée par les parents d'élèves qui se mobilisent pour préserver les écoles du RPI en raison de la baisse du nombre d'élèves au sein du RPI.

La formulation n'est pas idéale, elle risque d'attirer encore plus le regard de l'académie sur les effectifs.

Le Conseil Municipal pense qu'il est souhaitable d'attendre la réunion avec les maires et la réponse de Monsieur Andrieu avant d'envoyer un courrier.

Thierry va contacter les maires des communes c

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30